



Atteinte à la vie privée en utilisant une correspondance

Par **Valois**, le **29/04/2011** à **11:12**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire afin d'avoir des renseignements concernant l'atteinte à la vie privée.

Des rumeurs infondées ont été véhiculées par une employée du foyer de jeunes travailleurs dans lequel je vivais. Ces rumeurs portaient sur une relation (totalement inexistante) que j'aurai eu avec une autre employée. Une fois que le contrat de travail de l'employée qui faisait circuler cette rumeur a été terminé, j'ai laissé pour cette dernière à l'accueil du foyer une enveloppe à son attention. La personne à qui cette enveloppe était adressée l'a récupéré et l'a montré à un de ses ex collègues du foyer qui m'a dit hier que je n'étais plus le bienvenu dans le foyer.

Au moment où cet employé m'a dit que je n'étais plus le bienvenu, cela faisait un mois que je ne résidais plus au foyer mais je suis resté adhérent (pour continuer à participer aux activités et voir mes amis résidents).

Ma question est la suivante: Est ce que la personne qui m'a dit que je n'étais plus le bienvenu a le droit de le faire? car le courrier était adressé à une autre personne et qui plus est ne travaille plus dans le foyer

Je vous remercie par avance de votre aide :)

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **29/04/2011** à **16:35**

Bonjour,

Vous avez fait un courrier à une personne. Ce courrier, elle est libre de la montrer à qui elle veut. Il n'y a donc pas violation du secret de la correspondance ni violation de la vie privée.

Par **corimaa**, le **29/04/2011** à **16:50**

Oui, mais ils n'ont pas à se servir d'une correspondance privé pour le pénaliser.

Par **mimi493**, le **29/04/2011** à **17:59**

Ah ? En vertu de quoi ?

Par **Tisuisse**, le **29/04/2011** à **19:00**

Je réitère mon observation : il n'y a pas atteinte à la vie privée ni au secret de la correspondance. Valois a écrit un courrier à une personne, cette personne a montré ce courrier à une autre, etc. Où est la violation de la vie privée ? Ce courrier, dont on ne connaît pas la teneur, a entraîné une réaction des responsables de ce centre. Peut-être y avait quelque chose les concernant dans ce courrier. Dans ce cas, cette réaction serait justifiée.